

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° PC010 29523D002
déposée à la mairie le : 15/03/2023
par : MR Buhand LUCAS*,
fera l'objet d'un permis tacite^[2] à défaut de réponse de l'administration trois
mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage
sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme
au modèle réglementaire.

Cachet de la mairie



Délais et voies de recours

Le permis peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme). L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

[2] Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

Demande de **Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions**
 Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- i** Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- i** Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens ». Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le 15/03/2023

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 Identité du demandeur^[1]

i Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Région Grand-Est
Département de l'Aube
Commune de Polisot (10110)

Dossier de Demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:
SAS ENERGIE POLISOT



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE POLISOT

FEVRIER 2023

Adresse de Correspondance :
WPD SOLAR ENERGIE
M Bertrand LUCAS
14 bis rue du Chapeau Rouge
21 000 Dijon
tel : 03 74 31 01 33
mail : b.lucas@wpd.fr

Adresse du demandeur :
WPD SOLAR FRANCE
14 bis rue du Chapeau Rouge
21 000 Dijon

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Pièces Administratives	1
Formulaire de demande de permis de construire	2 à 11
Extrait K-BIS ENERGIE POLISOT.....	12
Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet.....	13
PC 1 - Plan de situation du terrain	15
Localisation générale du projet.....	16
Vue aérienne	17
Plan cadastral du foncier concerné par le projet	18
PC 2 - Plans de masse des constructions	19
Plan de masse topographique - Etat Existant.....	20
Plan de masse général du projet - Etat Projeté	21
Plans de masse des emprises du projet - Etat Projeté	22 à 23
PC 3 – Plans en coupe du terrain et de la construction	25
Plan de localisation des coupes AA' et BB'	26
Coupe AA' - Etat existant et état projeté	27
Coupe BB' - Etat existant et état projeté	28
Coupe d'une structure photovoltaïque.....	29
Coupes d'un poste de transformation	30
Coupes du poste de livraison	31
Coupes du container de stockage	32
PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet	33 à 35
PC 5 - Plans des façades et des toitures	37
Plan modèle des structures photovoltaïques	38 à 39
Plan modèle du poste de livraison.....	40
Plan modèle des postes de transformation.....	41
Plan modèle des postes de transformation.....	42
Plan modèle du portail.....	43
Plan modèle de la clôture.....	44
Plan modèle d'une citerne	45
PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement 47	
Plan de localisation des points de vue des photomontages.....	48
Photomontages.....	49 à 50
PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	51
Plan de localisation du point de vue photographique.....	52
Photographie.....	53
PC 8 – Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	55
Plan de localisation du point de vue photographique.....	56
Photographie.....	57
PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)	59

Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Extrait Kbis de ENERGIE POLISOT
- Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison et des postes de transformation

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 95016 PARIS
06 71 15 85 63 // im.in.archi@gmail.com
SA. Im In Architecture
539 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (ADAU) disponible sur www.service-public.fr

1 Identité du demandeur^[1]

^[1] Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1 Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom Prénom

Date et lieu de naissance : Date : / /

Commune :

Département : Pays :

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination Raison sociale

ENERGIE POLISOT

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

9 1 9 6 3 1 7 0 5 0 0 0 1 0 SASU

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom Prénom

FRITSCH NICLAS

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 94 Voie : rue Saint-Lazare

Lieu-dit :

Localité : Paris

Code postal : 7 5 0 0 9 BP : Cedex :

Téléphone : Indicateur pour le pays étranger :

Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

2bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)^[2]

^[2] Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier : Madame Monsieur

Nom Prénom

LUCAS Bertrand

Pour une personne morale :

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom Prénom

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

4 A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

① Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

① Cochez la ou les cases correspondantes.

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
- Contenance (nombre d'unités) : _____
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol : _____
- Superficie en m² : _____
- Profondeur (pour les affouillements) : _____
- Hauteur (pour les exhaussements) : _____

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé⁽⁴⁾ :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques⁽⁴⁾ :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle⁽⁴⁾ :

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

Adresse : Numéro : 14bis Voie : rue du Chapeau rouge

Lieu-dit : _____

Localité : Dijon

Code postal : 2 1 0 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : _____

Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : 0 6 7 5 4 8 6 8 6 6 Indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique : _____@wpd.fr

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : LA PROSE

Localité : POLISOT

Code postal : 1 0 1 1 0

Références cadastrales : _____

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 12.

Préfixe : 0 0 0 Section : B Numéro : 1 2 8 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 208 19

3.2 Situation juridique du terrain

① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

(4) En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : _____ Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : _____
Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?
 Par application du coefficient d'occupation du sol
 La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.
 Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Oui Non
 Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Oui Non
 Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux
 Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)
 Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : _____
 Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____
 Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) : _____
 Nombre maximal de personnes accueillies : _____
 Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non
 Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte⁽⁹⁾ : Oui Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Nom de l'architecte : _____ Prénom : _____

RAES : _____ Vincent

Numéro : 21 Voie : rue d'Auteuil

Lieu-dit : _____

Localité : PARIS

Code postal : 7 5 0 1 6 BP : _____ Cedex : _____

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : S14812PC000183941

Conseil Régional de : ILE-DE-FRANCE

Téléphone : 0 1 4 2 0 8 9 6 2 0 ou Télécopie : _____ ou _____

Adresse électronique : _____

im.in.archi @gmx.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous⁽⁶⁾ :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 Nature du projet envisagé

Nouvelle construction Travaux sur construction existante
 Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
 Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes inclinées à 18° et orientées vers le sud et d'une hauteur de 3,48m. Il se situe sur la commune de Poliset sur une emprise clôturée totale de 7,8 ha. En plus des structures supportant les modules, le projet comprend 1 poste de livraison, 3 postes de transformation, un container de stockage et 2 citernes.
 Les équipements installés ont les caractéristiques suivantes :

- 1 poste de livraison d'une surface de plancher de 26m² et d'une hauteur de 2,8m. Aspect extérieur : gris RAL 7013
- 3 postes de transformation d'une surface de plancher de 15,6m² et d'une hauteur de 2,8m. Aspect extérieur : gris RAL 7013
- 1 container de stockage d'une surface de plancher de 14,78m² et d'une hauteur de 2,6m. Aspect extérieur : gris RAL 7013
- Clôture grillagée de 2m de haut et de teinte grise RAL 7013
- 2 portails à battant de 6m de large et 2m de haut - teinte grise RAL 7013

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa

puissance crête 7510 kW et la destination principale de l'énergie produite :

Réinjection sur le réseau public

⁽⁹⁾ Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).
⁽⁶⁾ Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'exécède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'exécutent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'exécutent pas 2000 m².

5.3 Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

Autres financements :

- Mode d'utilisation principale des logements :
 - Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :
 - Résidence principale Résidence secondaire
 - Piscine Garage Véranda Abri de jardin
 - Autres annexes à l'habitation :

- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
 - Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
 - Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidences pour personnes handicapées
 - Autres, précisez :

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol

- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
 - Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
 - Transport Enseignement et recherche Action sociale
 - Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[7], en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[8] (B)	Surface créée par changement de destination ^[9] (C)	Surface supprimée ^[10] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[10] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[11]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif		87.58				87.58
Surfaces totales (m²)		87.58				87.58

[7] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle constituée à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[9] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[10] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[11] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

(1) Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

		Surface de plancher en m ²					
		Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[15] (B)	Surface créée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (C)	Surface supprimée ^[18] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Destinations^[13]	Sous-destinations^[14]						
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
Commerce et activités de service	Commerce de gros						
	Activités de services ou effectuées l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art						
	et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès ou d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

[12] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[13] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

[14] Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces en surfaces de services en habitation.

[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : 0 Après réalisation du projet : 0

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

(1) Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis :

7 Participation pour voirie et réseaux

① Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier

Madame Monsieur
Nom : _____
Prénom : _____

7.2 Pour une personne morale

Dénomination : _____ Raison sociale : _____

N° SIRET : _____ Type de société (SA, SCL...) : _____

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
 - porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement
 - fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
 - porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
 - déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre
- Indiquez également si votre projet :**
- ① Informations complémentaires
 - se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
 - se situe dans les abords d'un monument historique

11 / 25

9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé (e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À Paris

Fait le 1 3 / 0 2 / 2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)



▲ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Voire demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménager portant sur un lotissement

- En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
- Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

architecte paysagiste-concepteur

Nom

Prénom

Numéro : _____

Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____

BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : _____

Conseil régional de : _____

12 / 25

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :	
<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
<input type="checkbox"/> PC14. Le copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

16 / 25

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

- i** Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.
- Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.
- Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.**
- Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme].
- Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)^[19] ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation].
- Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ^[20]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[20]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[20]	1 exemplaire par dossier

[19] Si renseigner auprès de la mairie.

[20] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

15 / 25

<p>Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :</p> <p><input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 i)] du code de l'urbanisme]</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j)] du code de l'urbanisme]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p>
<p>Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :</p> <p><input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p>
<p>Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :</p> <p><input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p>
<p>Si votre projet fait l'objet d'une concertation :</p> <p><input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p>
<p>Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :</p> <p><input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p>
<p>Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :</p> <p><input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p>
<p>Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :</p> <p><input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p>
<p>Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :</p> <p><input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p>

<p>Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :</p> <p><input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p>
<p>Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :</p> <p><input type="checkbox"/> PC 17-2. Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p>
<p>Si vous demandez un déassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :</p> <p><input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]</p> <p><input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]</p> <p><input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]</p> <p><input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation, [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p>
<p>Si vous demandez un déassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :</p> <p><input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]</p> <p><input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p>
<p>Si votre projet nécessite un défrichement :</p> <p><input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p>
<p>Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :</p> <p><input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p>
<p>Si votre projet nécessite un permis de démolir :</p> <p><input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]</p> <p>OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :</p> <p><input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p>
<p>Si votre projet se situe dans un lotissement :</p> <p><input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1° a.) du code de l'urbanisme]</p> <p><input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]</p>	<p>1 exemplaire par dossier</p> <p>1 exemplaire par dossier</p>

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :	<input type="checkbox"/> PC40-4. Une demande de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant précédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code de la construction, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :	<input type="checkbox"/> PC 45. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier
Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :	<input type="checkbox"/> PC 46. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU	
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Greffé du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04
N° de gestion 2022B32113

Code de vérification : S100PE1DU
<https://www.infogreffe.fr/consulte>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 1 février 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 919 631 705 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation 23/09/2022

Dénomination ou raison sociale **Energie Polisot**
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 10 000,00 EUROS

Adresse du siège 94 rue Saint-Lazare 75009 Paris

Activités principales
La réalisation, l'exploitation, la vente, l'administration de parcs solaires ou de tout projet ou prestation de services dans le domaine des énergies solaires et plus généralement des énergies renouvelables ou non polluantes pour son compte ou pour le compte de tiers ainsi que toute activité ou prestation de services connexes ou ayant un lien direct ou indirect comme par exemple le conseil au financement pour la réalisation de ces projets.

Durée de la personne morale Jusqu'au 22/09/2121
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social 31/12/2023

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms Fritsch Nicolas
Date et lieu de naissance Le 20/04/1976 à Flensburg (Allemagne)
Nationalité Allemande
Domicile personnel 2 Ter Ess Esplanstr 24986 Mittelangeln (Allemagne)

Directeur général

Nom, prénoms Bales Vincent
Date et lieu de naissance Le 16/07/1977 à Concarneau (29)
Nationalité Française
Domicile personnel 153 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 94 rue Saint-Lazare 75009 Paris

Nom commercial Energie Polisot

Activité(s) exercée(s)

La réalisation, l'exploitation, la vente, l'administration de parcs solaires ou de tout projet ou prestation de services dans le domaine des énergies solaires et plus généralement des énergies renouvelables ou non polluantes pour son compte ou pour le compte de tiers ainsi que toute activité ou prestation de services connexes ou ayant un lien direct ou indirect comme par exemple le conseil au financement pour la réalisation de ces projets.

Date de commencement d'activité 05/08/2022

Origine du fonds ou de l'activité Création

Greffé du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04
N° de gestion 2022B32113

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

Structure photovoltaïque	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m ²)	Surface de la zone adoubeé (Ha)	Adresse Lieu-Dit	Commune
	B 1628	208 196	7,8 ha	LA PROSE	POUSOT (10110)
		208 196			

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison et par les postes de transformation

Poste de livraison Poste de transformation 1 Poste de transformation 2 Poste de transformation 3 Conteneur de stockage	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m ²)			Adresse Lieu-Dit	Commune
		Surface des constructions (m ²)				
	B 1628	26	15,6	15,6	LA PROSE	POUSOT (10110)
			15,6	15,6		
			14,78	14,78		
	TOTAL		87,58	87,58		

Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison et des postes de transformation

Poste de livraison Poste de transformation 1 Poste de transformation 2 Poste de transformation 3 Conteneur de stockage	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Adresse Lieu-Dit	Commune
		Longueur	Largeur	Hauteur		
		10,00	2,60	2,80		
	B 1628	6,00	2,60	2,80	LA PROSE	POUSOT (10110)
		6,06	2,44	2,60		
						264
						270
						262
						266
						258

Contenu

- Localisation générale du projet au 1/25000
- Vue aérienne au 1/3000
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet 1/3000

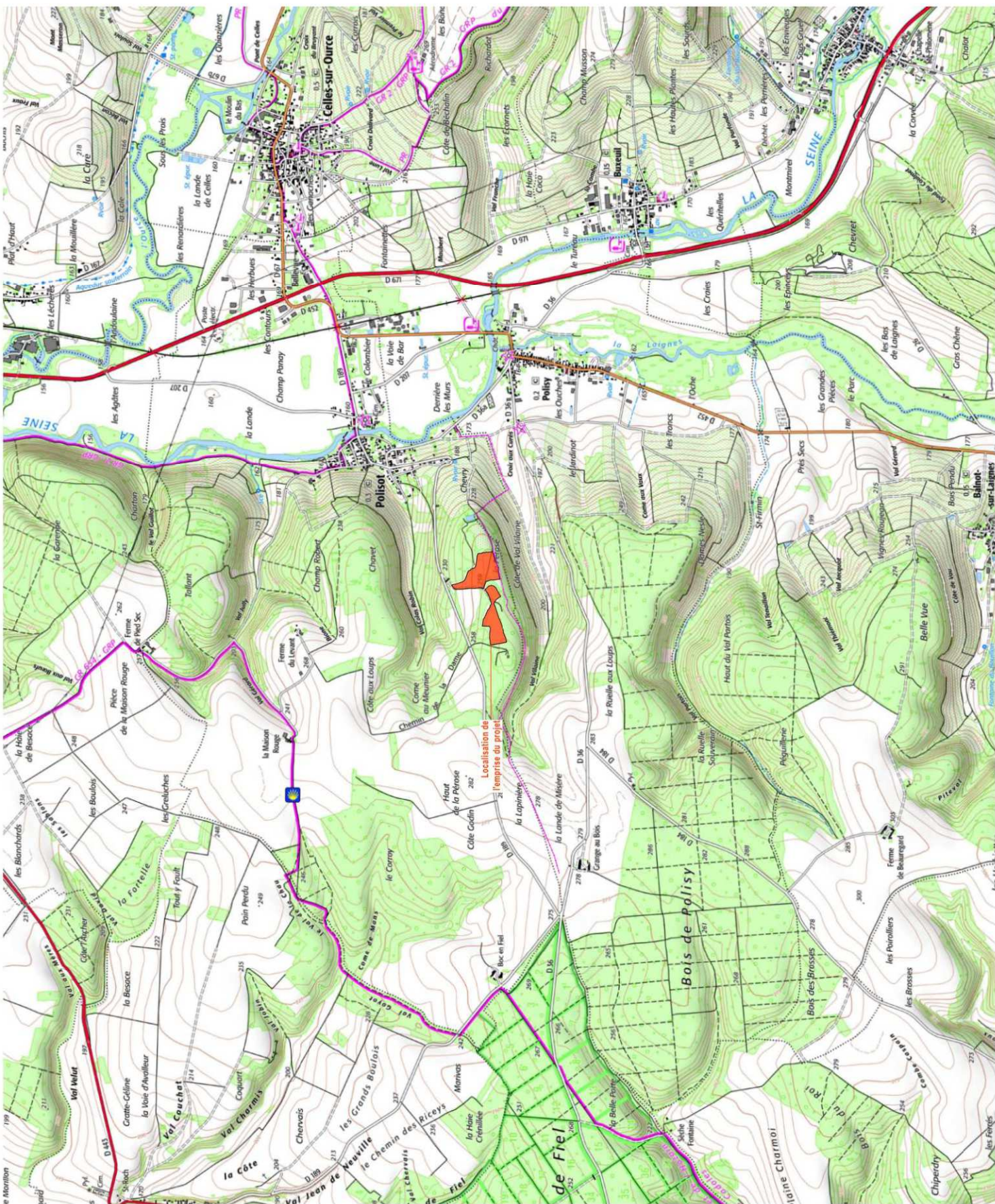
PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 9016 PARIS
06 71 15 83 // im.in.archi@gmx.com
SA. Im. Architecture
539 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

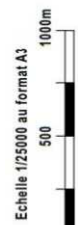


DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE POLISY
COMMUNE DE POLISY (10110)

LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET

Légende

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Architecte









I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auxeuil 50118 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.arch@gmail.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS

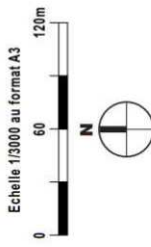


WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

VUE AÉRIENNE

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Container de stockage
-  Citerne souple
-  Clôture avec entrée
-  Piste renforcée à créer
-  Piste légère

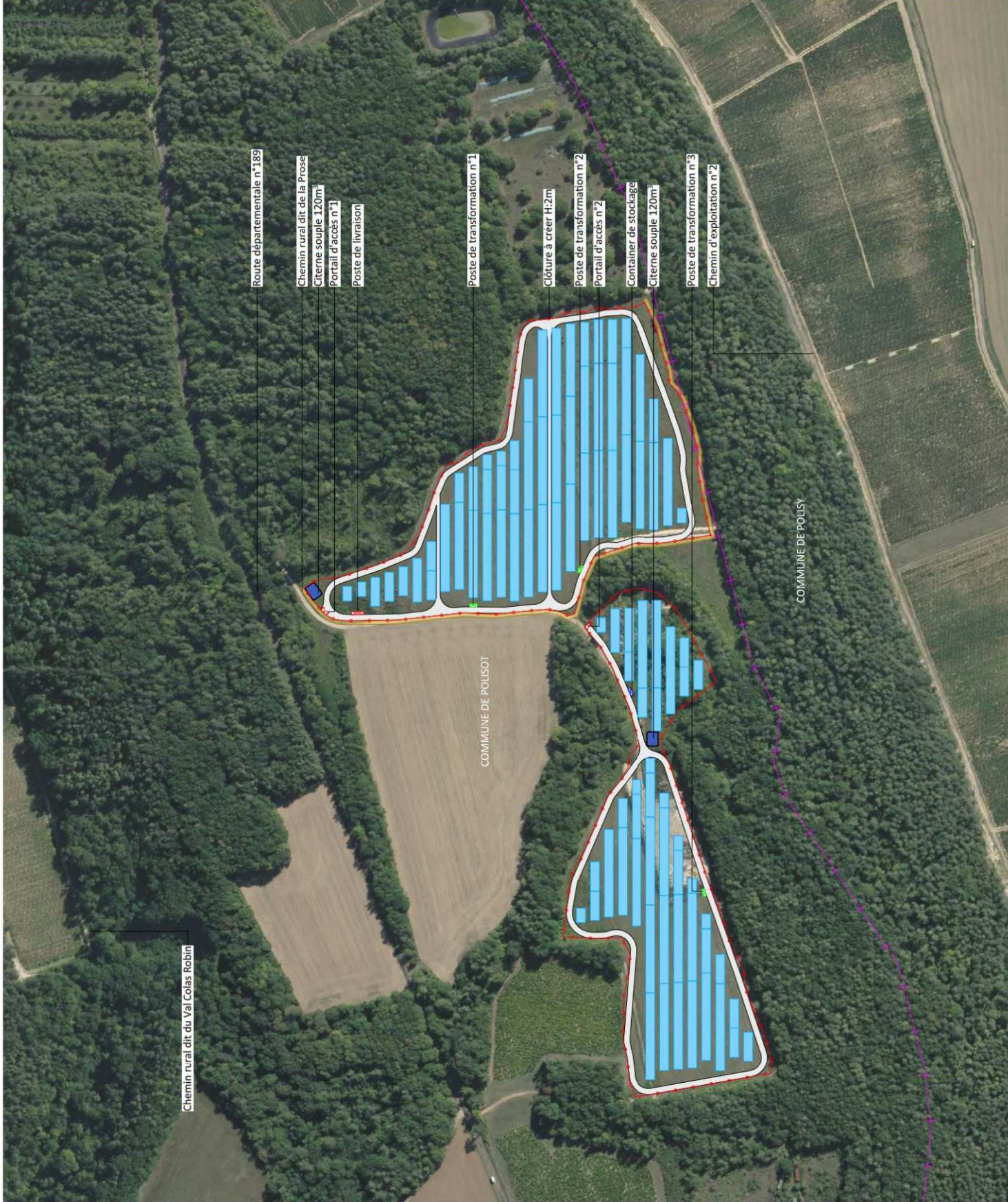


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 90106 PARIS
06 71 15 60 60 / im.in.archi@im.in.archi.com
15 rue de Valenciennes - 75013 PARIS
559 869 940 / R.C.S. PARIS









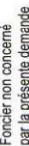


WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

-  Entrée
-  Clôture avec entrée
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Limite de section
-  Limite de lieu-dit
-  Limite de commune
-  Bâtimens existants
-  Foncier non concerné par la présente demande

33

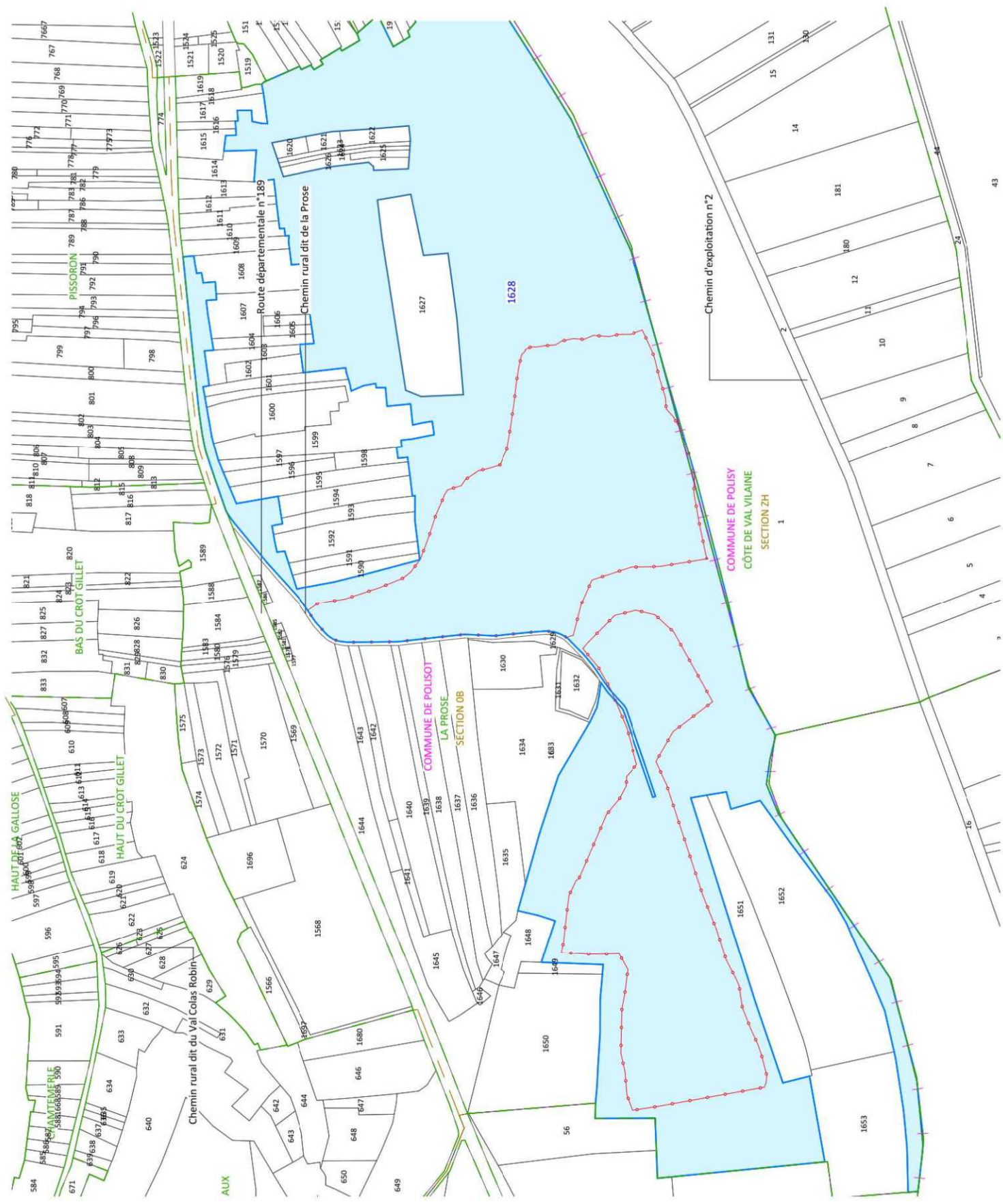


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.arch@gmail.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



Contenu

- Plan de masse topographique - Etat existant - au 1/3000ème
- Plan de masse général du projet au 1/3000ème
- Plan de masse de l'emprise du projet au 1/1500ème

PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte










I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 95016 PARIS
06 71 15 85 63 // im.in.archi@imn.com
SA. Im Architecture
539 863 940 R.C.S. PARIS

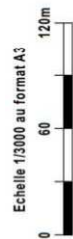


WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PLAN DE MASSE
TOPOGRAPHIQUE
ETAT EXISTANT

Légende

-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Limite de section
-  Limite de lieu-dit
-  Limite de commune
-  Foncier non concerné par la présente demande
-  Clôture avec entrée
-  Végétation existante
-  Courbes de niveaux

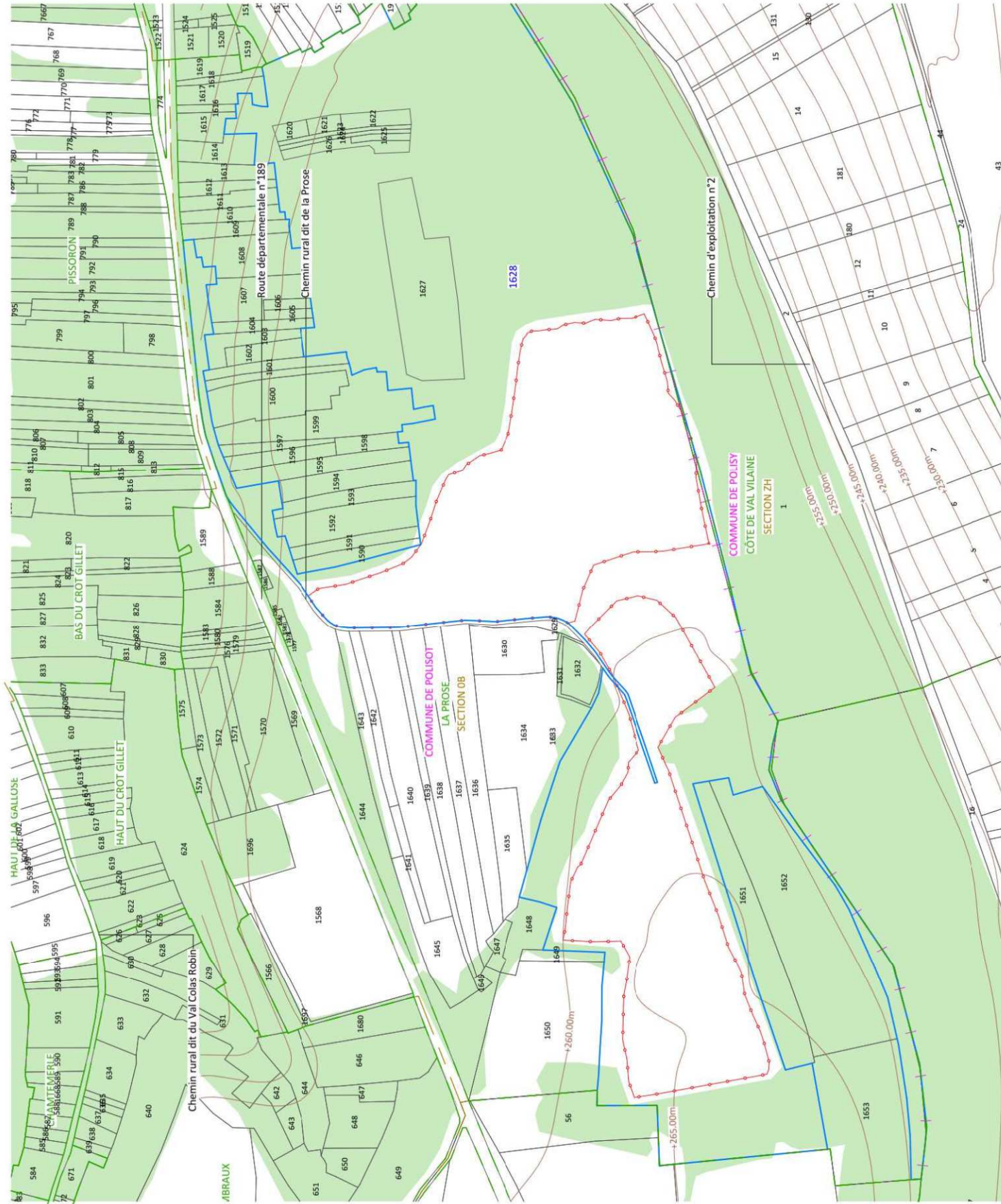


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil - 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.arch@imx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS















WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



PLAN DE MASSE
DU PROJET

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Conteneur de stockage
-  Clôture à créer
-  Clôture souple
-  Piste renforcée à créer
-  Piste légère
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Végétation existante
-  Courbes de niveaux

Echelle 1/3000 au format A3
0 60 120m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 93010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@im.in.archi.com
S.A.S. au capital de 100 000 €
559 869 940 R.C.S. PARIS















WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



PLAN DE MASSE
EMPRISE OUEST

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Container de stockage
-  Clôture à créer
-  Citerne souple
-  Piste renforcée à créer
-  Piste légère
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Végétation existante
-  Courbes de niveaux

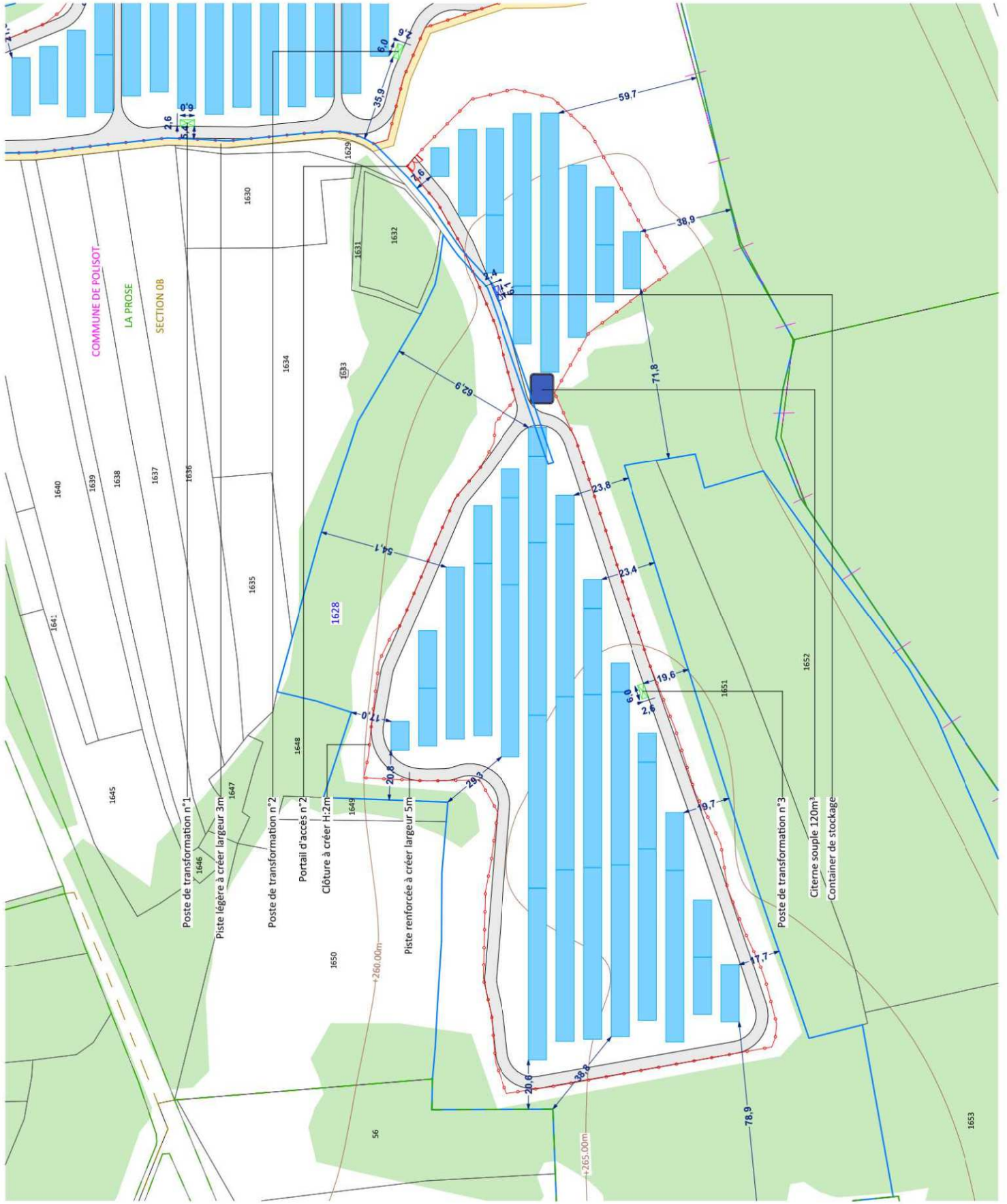


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil - 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS















WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



PLAN DE MASSE
EMPRISE EST

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Container de stockage
-  Poste de transformation
-  Clôture à créer
-  Citerne souple
-  Piste renforcée à créer
-  Piste légère
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Végétation existante
-  Courbes de niveaux

Echelle 1/11500 au format A3
0 30 60m

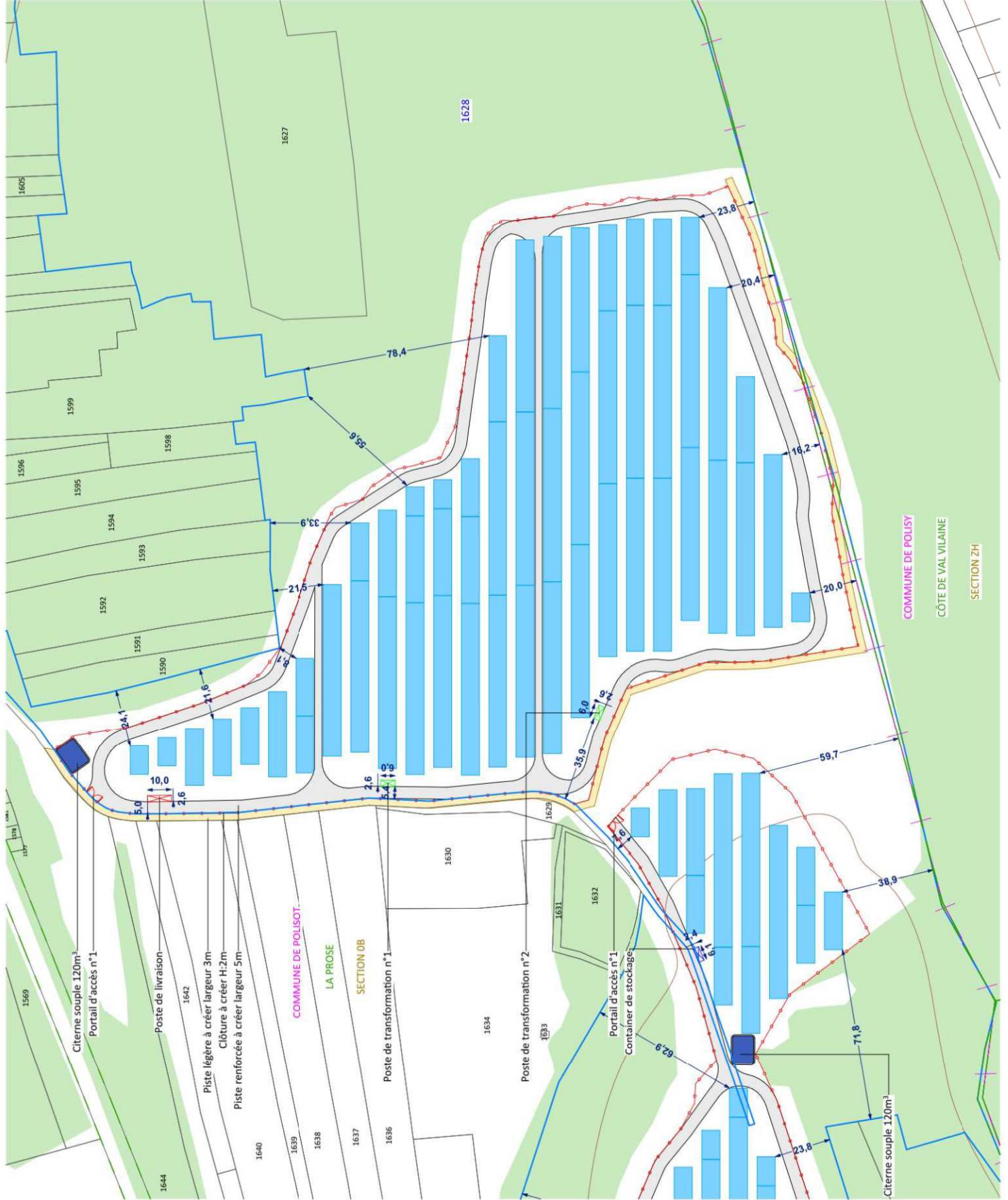


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil 95016 PARIS
06 71 15 63 / im.in.archi@gmx.com
S.A.R.L. 514200000
555 865 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



Contenu

- Plan de Localisation des Coupes AA' et BB'
- Coupe AA' - Etat existant et projeté
- Coupe BB' - Etat existant et projeté
- Coupe d'une structure photovoltaïque
- Coupe d'une structure photovoltaïque avec récupération d'eau
- Plan et Coupe du poste de livraison
- Plan et Coupe du poste de transformation
- Plan et Coupe du container de stockage

PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte













I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 9016 PARIS
06 71 15 85 63 // im.in.archi@gmail.com
SA. Immeuble de la République
539 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PLAN DE LOCALISATION
DES CROUPES AA' ET BB'

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Conteneur de stockage
-  Clôture à créer
-  Citerne souple
-  Plote renforcée à créer
-  Plote légère
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Végétation existante
-  Courbes de niveaux

Echelle 1/3000 au format A3
0 60 120m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.arch@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS


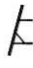






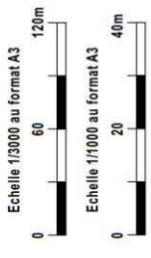
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



COUPE AA'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste existante
-  Piste légère à créer
-  Végétation existante
-  Clôture à créer

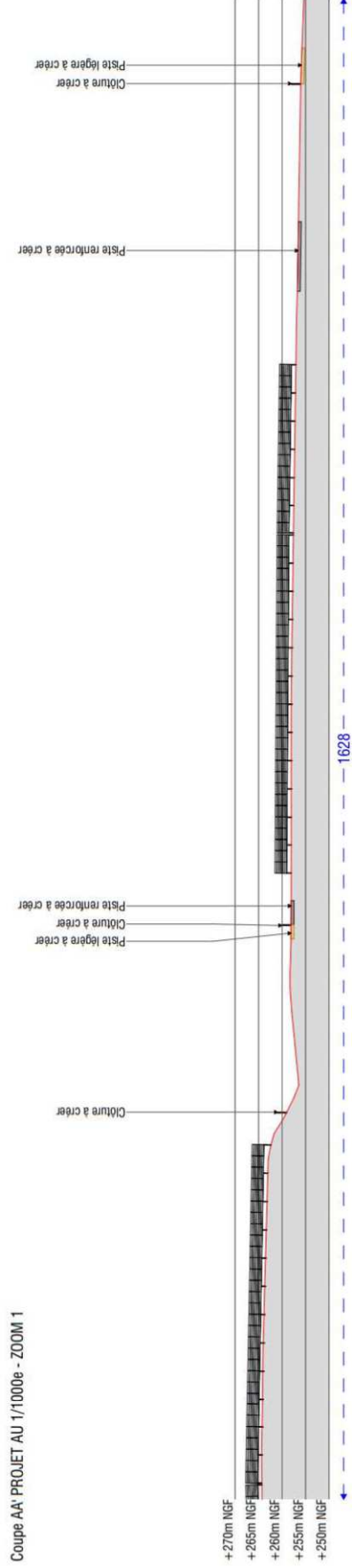
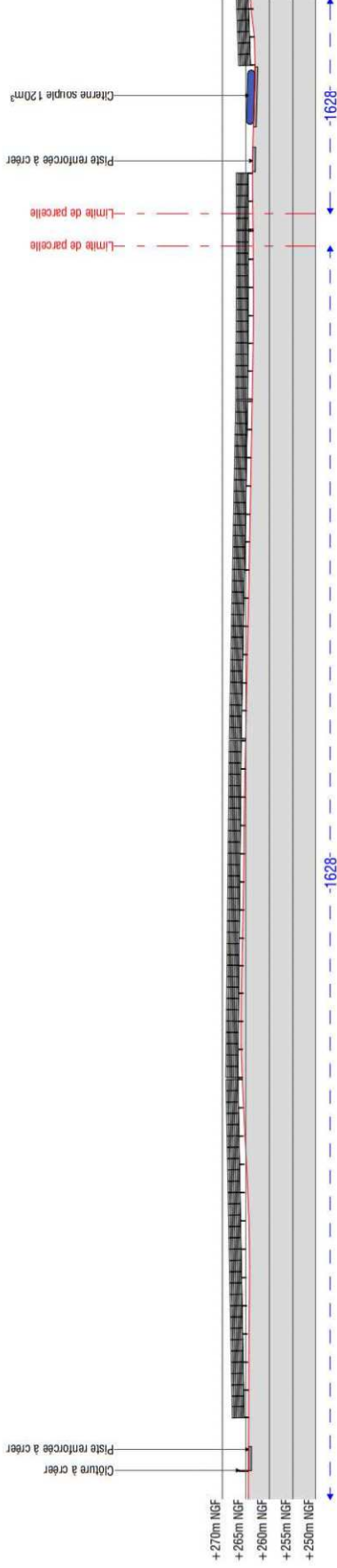
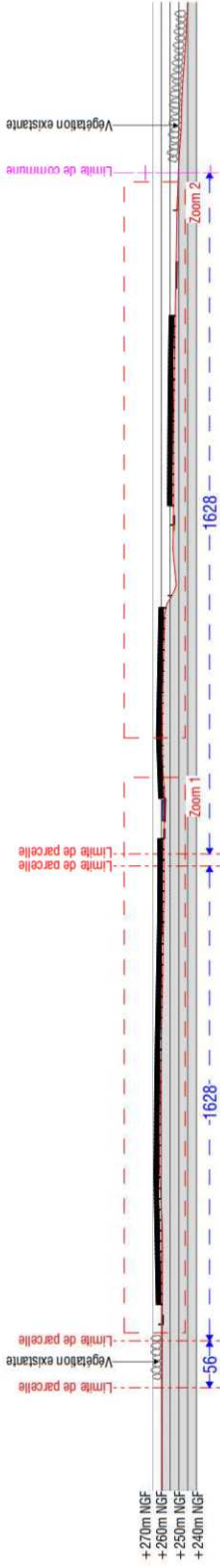
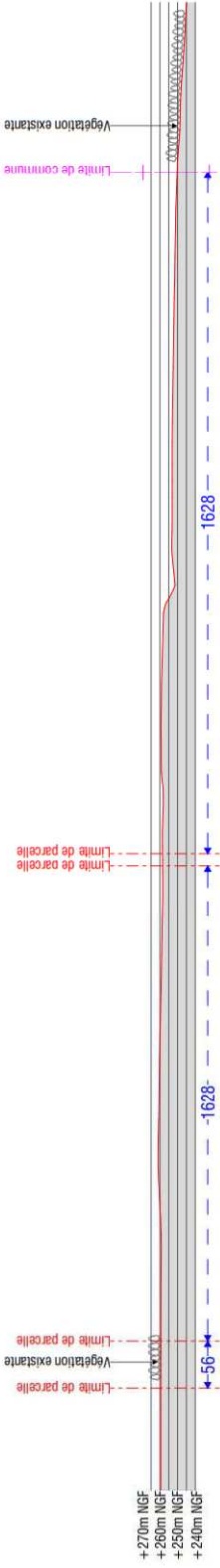


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 95016 PANDRES
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SA 442 042 442 442 442
555 869 940 R.C.S. PARIS



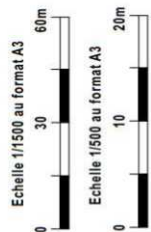
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



COUPE BB'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste lourde à créer
-  Piste légère à créer
-  Clôture à créer

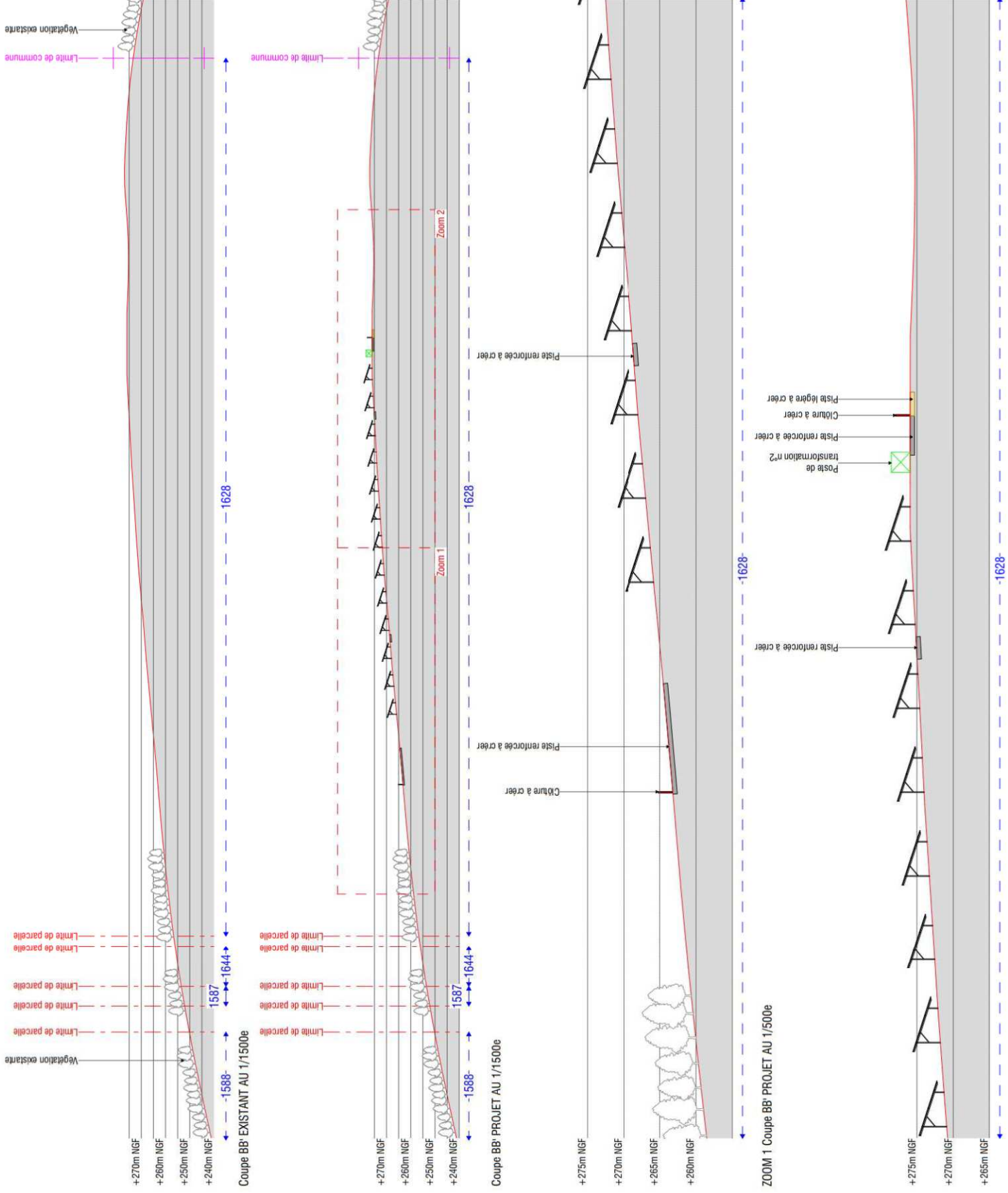


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil - 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



COUPE D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristiques d'une structure
photovoltaïque :

Hauteur de 3,48m

Largeur de 7,93 m

Inclinaison de 18 degrés

Largeur projetée au sol de 7,54m

Terrain naturel compris entre

+260m et +277m NGF

Le choix définitif du type de fondation
et leur profondeur seront validés par le
bureau d'étude technique et l'entreprise
suivant les préconisations de l'étude de
sol.

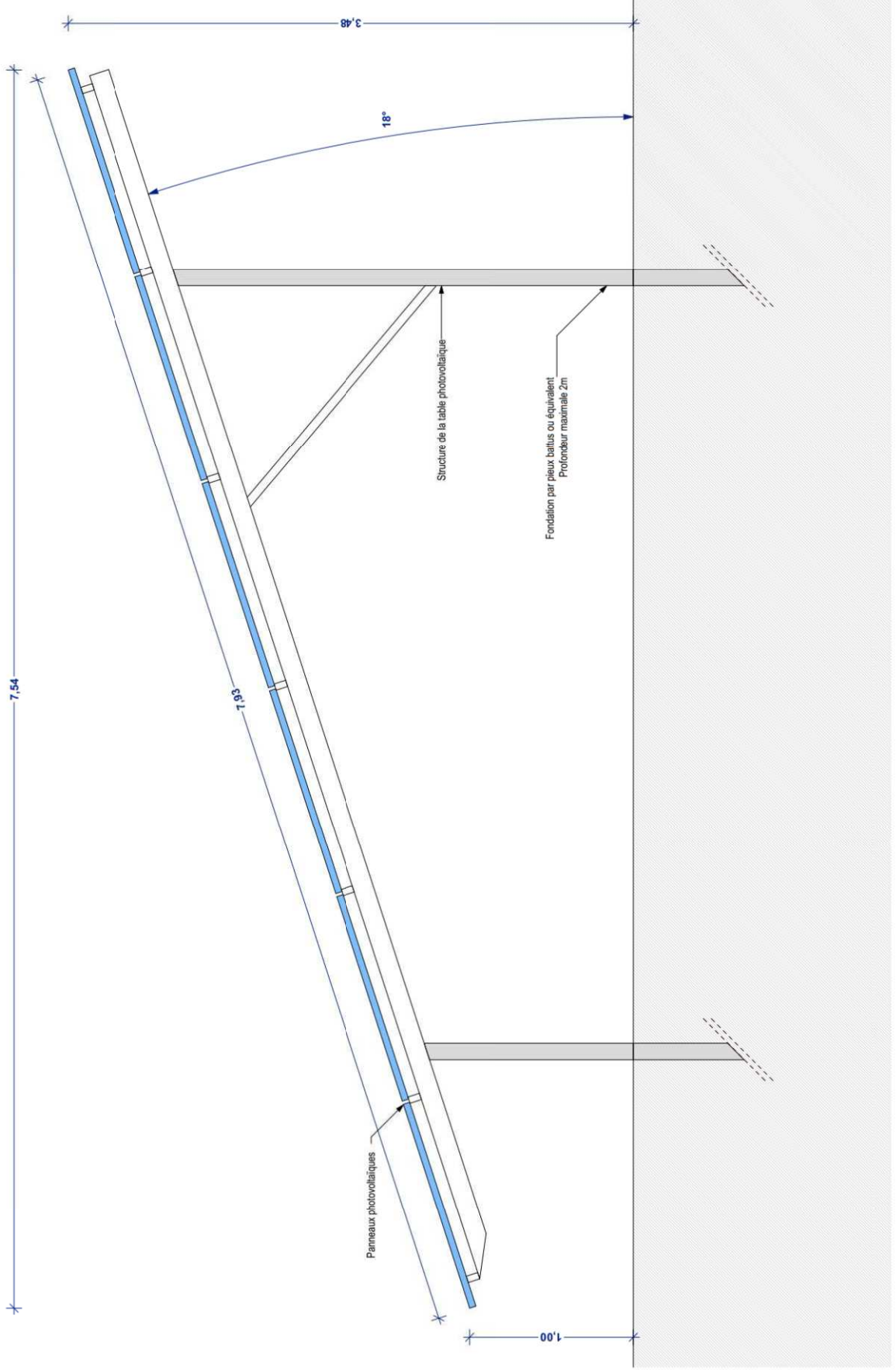
Echelle 1/25 au format A3
0 0,5 1m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 95016 PARIS
06 71 15 63 / im.in.archi@gmx.com
S.A.R.L. au capital de 1000€
539 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



COUPES D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques d'un poste de
transformation :

Hauteur de 2.8 m

Longueur de 6.0 m

Largeur de 2.6 m

Aspect extérieur:

Enduit ton «gris brun» Ral 7013

Echelle 1/75 au format A3

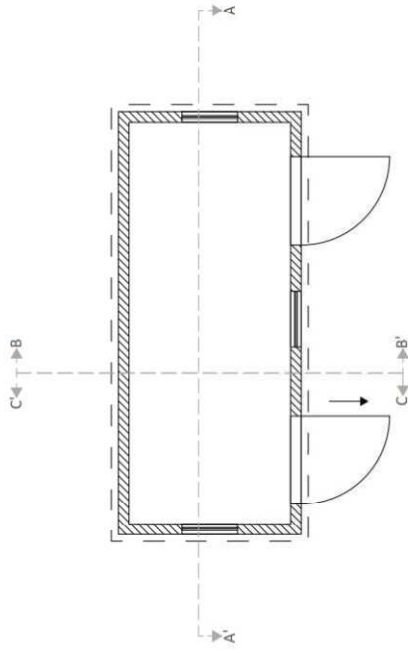


Architecte

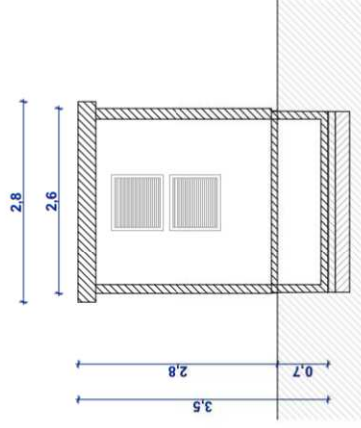
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil - 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.arch@gmail.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



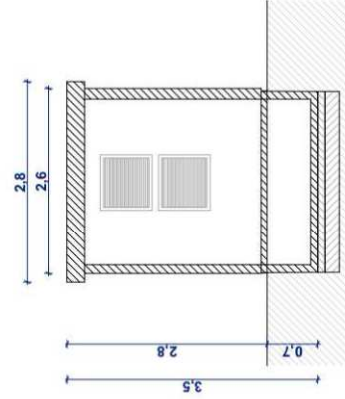
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



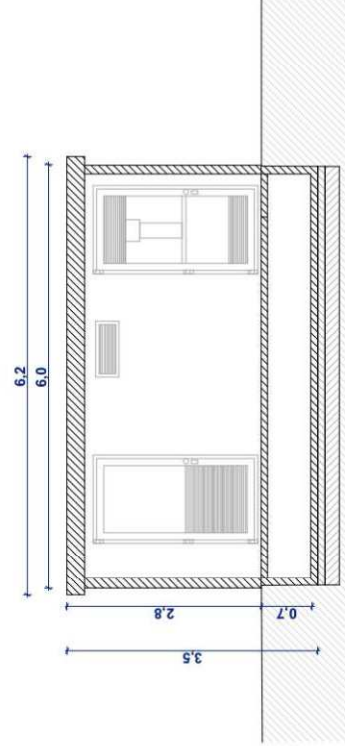
Plan de localisation des coupes



Coupe AA'



Coupe CC'



Coupe AA

COUPES D'UN POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristique d'un poste de livraison électrique (PDL) :

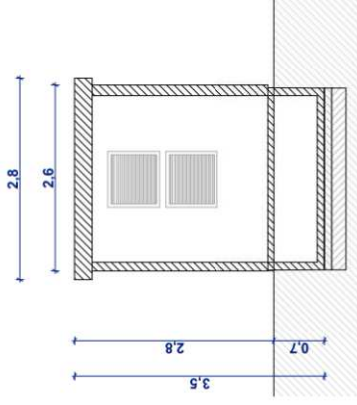
Hauteur de 2.6 m

Longueur de 10.0 m

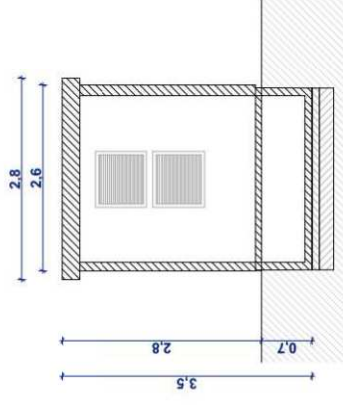
Largeur de 2.6 m

Aspect extérieur :

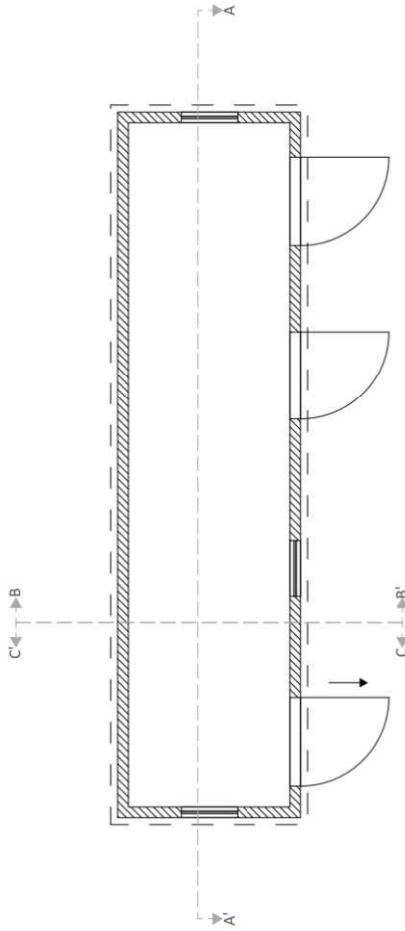
Enduit ton «gris bruni» Ral 7013



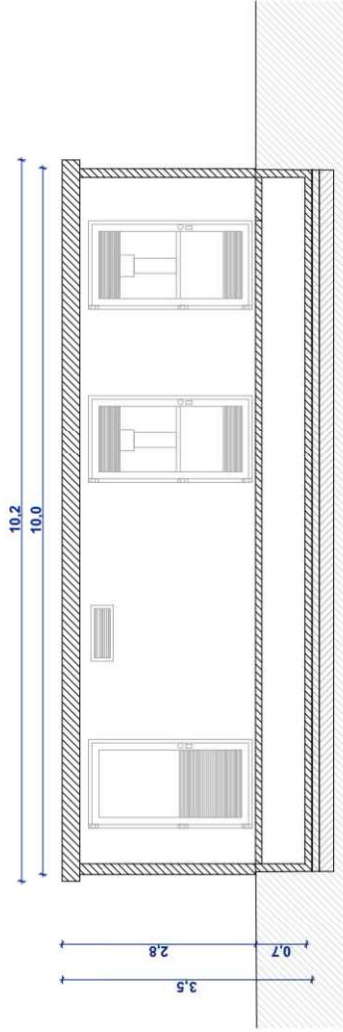
Coupe AA'



Coupe CC'



Plan de localisation des coupes



Coupe AA'



Echelle 1/75 au format A3

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 90106 PARIS
06 71 15 63 15 / im.in.archi@gmx.com
53 rue de Valenciennes - 75013 PARIS
553 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

**COUPES DU CONTAINER
DE STOCKAGE**

Légende

Caractéristiques d'un poste de transformation :

Hauteur de 2.6 m

Longueur de 6.06 m

Largeur de 2.4 m

Aspect extérieur:

Enduit ton «gris brun» Ral 7013

Echelle 1/50 au format A3

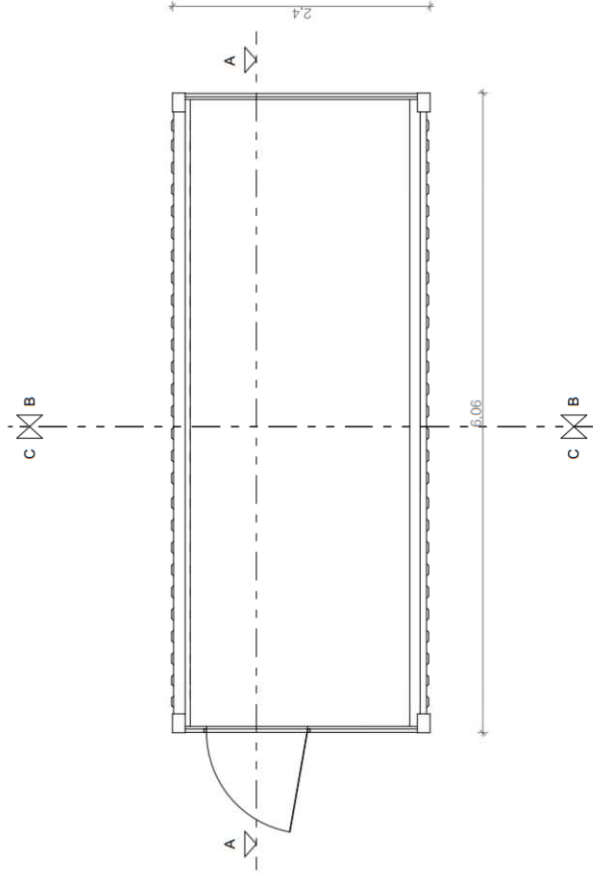


Architecte

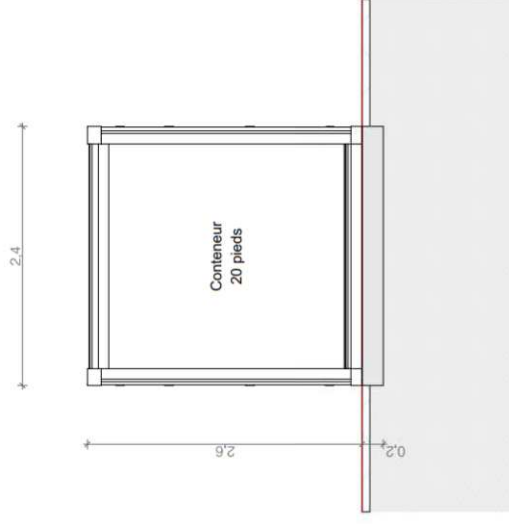
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auxerre - 50115 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



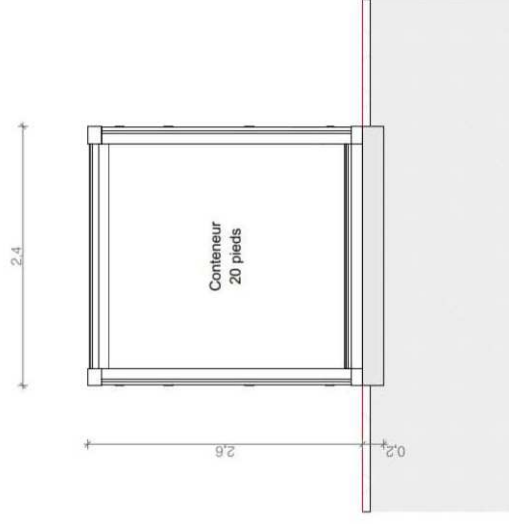
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



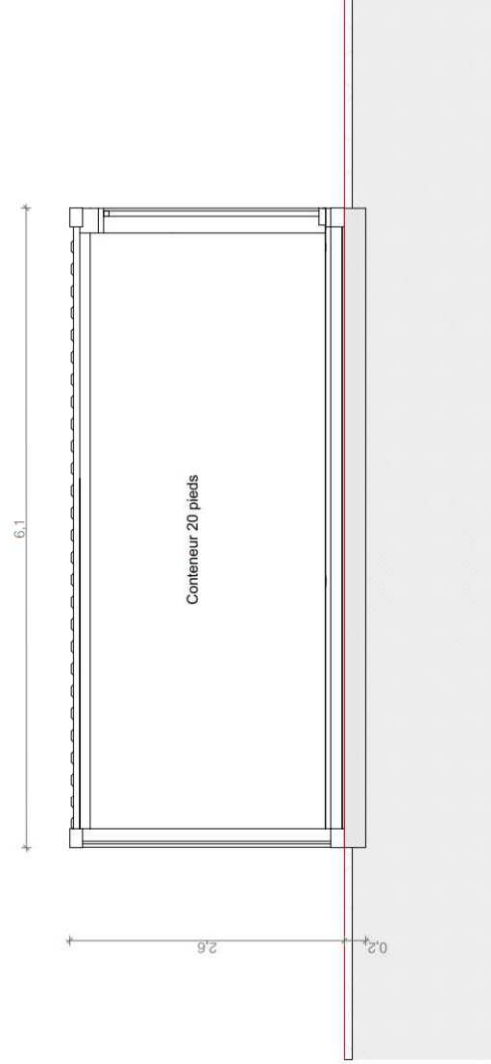
Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe CC'



Coupe AA'

Contenu

- Notice décrivant le terrain
et présentant le projet

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 9016 PARIS
06 71 15 83 // im.in.archi@gmail.com
SA. Im. Architecture
539 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PC4 – Notice décrivant le terrain et présentant le projet

1. Etat initial du terrain et de ses abords

1.1- Situation géographique

Le projet concerne l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol. Elle se situe à l'Ouest de la commune de **Polisot** sur la communauté de commune du **Barséquanais en Champagne**, dans le département de l'**Aube** au sein de la région **Grand-Est**.

Les parcelles de 7,84 ha sont localisées à l'Ouest de la commune sur le plateau au lieu-dit *La Prose*, milieu ouvert partiellement en jachère (6,1 ha) et sur une ancienne décharge (1,74 ha), le tout entouré de forêts communales.

1.2 Présentation générale

La commune de Polisot est couverte par un PLU. Afin de permettre et d'encadrer la réalisation de ce projet, la commune a engagé une mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet avec un règlement graphique et écrit de zone Npv autorisant les constructions et installations nécessaires à la production d'énergie électrique solaire.

La centrale photovoltaïque est posée sur un plateau à 260m d'altitude « entre vignes et bonnes terres agricoles de plateau ». Le site est entouré de boisements en limite pour la majorité du site ou à proximité. L'accès au site se fera depuis un chemin communal.

1.3 Sensibilité paysagère

La zone du projet s'inscrit à l'interface entre deux sous-unités paysagères du département de l'Aube. A l'ouest, le Barrois ouvert se caractérise par un plateau très agricole, dans lequel s'insèrent de grandes masses boisées qui délimitent souvent les horizons. A l'est, le Barrois viticole est caractérisé par un plateau entaillé de profondes vallées, la plus importante étant la vallée de la Seine. Les coteaux sont occupés par le vignoble de champagne de la côte des Bar, souvent coiffés d'une masse boisée, tandis que les fonds de vallée sont majoritairement cultivés ou en pâture, et concentrent les routes et villages.

On note la présence de la route départementale RD189 qui longe le site d'étude dans sa partie nord. Les principales zones bâties dans l'aire d'étude sont à plus de 280 m, les bourgs de Polisot et Polisy étant les plus proches. Dix monuments historiques sont présents dans l'aire d'étude éloignée, le plus proche étant situé à plus de 600 m de l'aire d'étude immédiate. Aucun site patrimonial remarquable, site classé ou inscrit, ni Parc Naturel Régional n'est présent dans l'aire d'étude éloignée. En revanche, la zone du projet s'inscrit dans la zone d'engagement du bien UNESCO « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ». Le tourisme est enfin principalement tourné vers l'oénologie, le petit patrimoine local et les activités sportives de randonnée pédestre ou cycliste.

L'analyse des sensibilités a été effectuée sur la base d'une campagne de terrain. Le site étudié étant entouré d'une épaisse ceinture végétale, il est très peu visible de l'extérieur. Les sensibilités sont globalement nulles à très faibles. La zone d'implantation potentielle est très légèrement visible depuis les coteaux situés à l'est de la vallée de la Seine. Depuis ces points hauts, la valeur paysagère est forte, caractéristique des paysages de la côte des Bar. Toutefois, la zone étudiée s'inscrit dans les masses boisées à plus de 2,8 km et reste trop peu visible pour représenter une sensibilité élevée depuis ces sites ponctuels.

Au regard de l'analyse de l'état initial dans l'aire d'étude éloignée, **il apparaît ainsi que le paysage et le patrimoine représentent une sensibilité nulle à très faible vis-à-vis d'un projet photovoltaïque sur la zone d'étude.**

Dans le cadre de la présente demande de permis de construire, une étude d'impact environnemental a été annexée incluant une étude paysagère détaillée tout comme une étude

2. Insertion du projet dans son environnement

2.1- Eléments constitutifs de la centrale photovoltaïque

La vocation agricole du site sera conservée durant l'exploitation et après l'arrêt de la centrale photovoltaïque. Durant son exploitation, l'activité agricole consistera en une activité pastorale ovine. A l'échéance de la période d'exploitation, le parc sera entièrement démonté, les composants réutilisés ou recyclés et les parcelles utilisées seront remises à disposition de leur propriétaire pour une utilisation toujours agricole.

La centrale photovoltaïque sera constituée de structures de panneaux solaires fixes au sol.

Le synoptique ci-dessous a pour objectif de résumer les données principales du projet :

Synoptique du projet		
Emprises du projet	Emprise cadastrale	20,98 ha
	Emprise du projet	7,84 ha
Surface du projet	Emprise citérieure	7,84 ha
	Surface des modules	35 880 m ²
	Surface projetée des modules	34 120 m ²
	Surface de bâtiments techniques	10,32 m ²
	Surface de plates	10 008 m ²
Energie et Puissance	Surface de citerne	208 m ²
	Puissance installée	7,51 MWc
	Puissance raccordée au réseau	6,00 MW
Tables photovoltaïques	Production annuelle moyenne estimée	7,85 GWh/an
	Technologie de modules	Bifacial - Cristallin
Raccordement	Configuration des tables	6 modules dans la hauteur, avec une inclinaison de 18,00°
	Longueur de raccordement	3,8 km
	Niveau d'injection sur le réseau	HTA
Coactivité agri-photovoltaïque	Type de raccordement	T1 : 1 Antenne
	Nombre de moutons	24 brebis suisses et un bélier
	Abreuvoirs	1 par site
Barrières mobiles de contention	Closures mobiles	Mises à disposition pour séparer les lots de pâturage
	Barrières fixes de contention	Barrières de contention mises à disposition pour l'installation d'une zone de contention
Préaire	Implantation et rensemencement d'espèces adaptées à aux besoins des ovins	

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Afin de raccorder la centrale au réseau électrique, seront installés un maximum de 3 postes de transformation électrique et 1 locaux de distribution électrique vers le réseau national. La solution envisagée pour le projet sous réserve du choix retenu par le gestionnaire de réseau, est de se raccorder en plein réseau.

2.2- Autres informations

Le déroulement du chantier envisagé dans le cadre de la construction de la centrale photovoltaïque est détaillé ci-dessous :

1. Préparation du terrain en fonction des caractéristiques du site
 - i. Création et/ou aménagement des voies d'accès
 - ii. Coupe de la végétation ligneuse et dessouchage si nécessaire
 - iii. Terrassement : déblais, remblai, aplanissements limités au strict nécessaire
 - iv. Dépollution si nécessaire
 - v. Déconstruction de structures existantes si nécessaire
2. Installation de la clôture, de la base de vie et de la zone de stockage
3. Création des pistes de circulation du site
4. Réalisation des tranchées et enfouissement des câbles. Mise en attente des câbles et protection des câbles.
5. Installation des fondations des structures (pieu battu, longrine béton, ...)
6. Montage des structures sur les fondations
7. Installation des modules sur les structures
8. Préparation des fondations pour les bâtiments préfabriqués
9. Livraison et installation des bâtiments préfabriqués, des transformateurs, du poste de livraison.
10. Câblage du réseau basse tension et haute tension du site.
11. Installation des équipements de vidéo surveillance du site
12. Travaux de raccordement électrique par gestionnaire réseau
13. Essai des installations électriques du site avant mise en service (hors tension).
14. Inspection de l'installation électrique par le Consuel
15. Mise en service de la centrale et Essais en charge
16. Dépose de la base de vie et re-végétalisation du sol
17. Travaux de finition et paysagers.

Les engins requis pour ce chantier sont des engins de travaux publics classiques (pelleteuse, chargeuse, niveleuse, compacteur...) ainsi qu'une batteuse de pieux. Les modules seront approvisionnés régulièrement par des poids lourds équipés de conteneurs de 40 pieds, de façon à minimiser la surface requise pour le stockage et le risque de dégradation. Une grue sera prévue pour les déchargements et des véhicules légers et camionnettes transporteront le personnel.

2.3- Matériaux et couleurs

Les panneaux photovoltaïques (cellules au silicium cristallin ou cellules à base de couches minces) sont équipés d'un verre trempé transparent de 4 mm et posés sur des structures métalliques légères.

La clôture, les postes de transformation et de livraison seront de couleur gris-brun (RAL 7013).

2.4- Desserte et accès

La circulation dans l'enceinte de la centrale se fera par des pistes dont le choix a été principalement fonction des recommandations du SDIS imposant des pistes de circulation périphériques et pénétrantes carrossables (matériaux type grave, géotextile, 5 m d'emprise). En plus des camions de pompiers, ces pistes lourdes faciliteront la circulation éventuelle d'autres poids lourds (semi-remorque, camion-grue, etc.)

Aucune autre livraison et aucun transport supplémentaire ne seront nécessaires. En dehors de la phase de construction qui n'excèdera pas 6 mois, le projet ne modifiera pas le flux de véhicules sur la voirie. Lors de la phase d'exploitation, les seules visites sur site se feront par le personnel qualifié pour le contrôle, la maintenance, l'entretien et éventuellement le remplacement de matériels. Les seuls véhicules ainsi susceptibles d'accéder au terrain seront des camionnettes et de façon épisodique.

L'activité d'élevage ovin impliquera quelques déplacements d'engins agricoles pour le déplacement des animaux.

2.5- Intégration paysagère

Grâce au choix du site pour l'emplacement du projet, les impacts bruts du projet sur le paysage et le patrimoine ont été qualifiés de globalement nuls. Ils sont ponctuellement très faibles au droit d'une trouée le long de la RD189 qui permet une vue très très furtive sur le projet.

Afin de ne pas impacter cet axe de découverte du territoire (également listé comme itinéraire pour la route de Champagne), une mesure de comblement de la percée visuelle du projet a été proposée. **Ainsi, aucun impact n'est attendu sur le paysage ou le patrimoine, le projet photovoltaïque étant entièrement masqué par la végétation qui l'entoure.**

Le maintien d'un accès pédestre nord/sud matérialisé en orange sur la pièce PC1 (piste légère), chemin qui fera l'objet d'une **mesure d'accompagnement avec notamment l'installation de panneaux pédagogiques** et balisages afin d'encourager la fréquentation du site.

Également, une étude d'éblouissement a été réalisée en mai 2022 et annexée à l'étude d'impact environnementale. L'étude conclut qu'il n'y a **aucun risque d'éblouissement depuis les points de vue remarquables** recommandés notamment par la mission urbanisme de la Mission « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ».

Au regard des impacts résiduels attendus, le projet photovoltaïque apparaît compatible avec le paysage dans lequel il s'insère. Sa confidentialité montre également qu'il s'articule parfaitement avec les préconisations de la « Charte méthanisation et photovoltaïque des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » et qu'il n'impactera pas la zone d'engagement du bien UNESCO « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ».

Contenu

Plans des façades et des toitures :

- Des Structures Photovoltaïques
- Du poste de livraison
- Des postes de transformation
- Du container de stockage
- D'une citerne 60m³
- De la clôture
- Du portail

PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 95016 PARIS
06 71 15 51 63 // im.in.archi@gmail.com
SA. Im. Architecture
539 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PLAN MODÈLE D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Hauteur de 3,48m
Largeur de 7,93 m
Inclinaison de 18 degrés
Largeur projetée au sol de 7,54m
Terrain naturel compris entre +260m et +277m NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

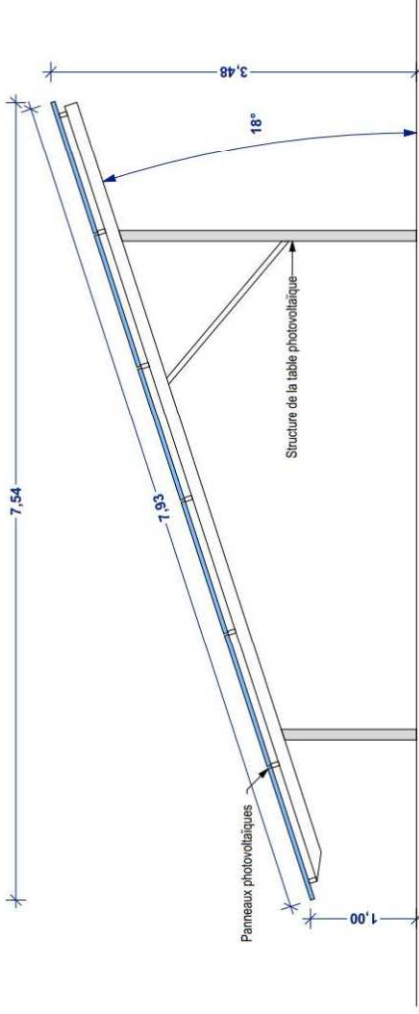


Architecte

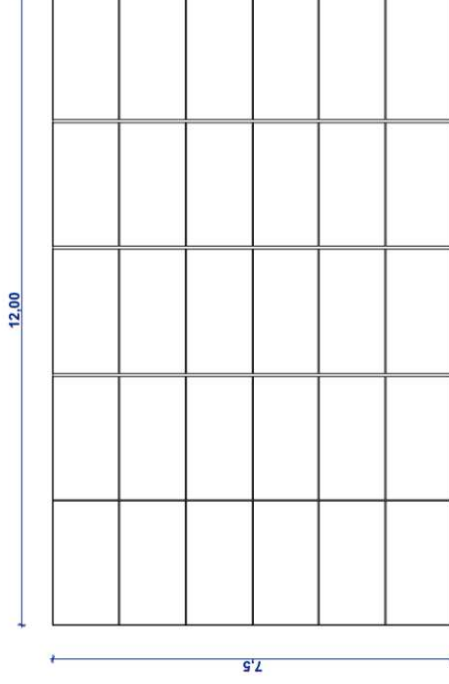
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auxerre - 50115 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



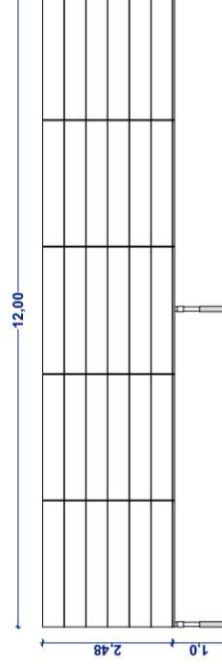
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



Vue de côté au 1/50ème



Vue de dessus au 1/100ème



Façade Sud au 1/100ème

PLAN MODÈLE DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Hauteur de 3,48m

Largeur de 7,93 m

Inclinaison de 18 degrés

Largeur projetée au sol de 7,54m

terrain naturel compris entre +260m et +277m NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

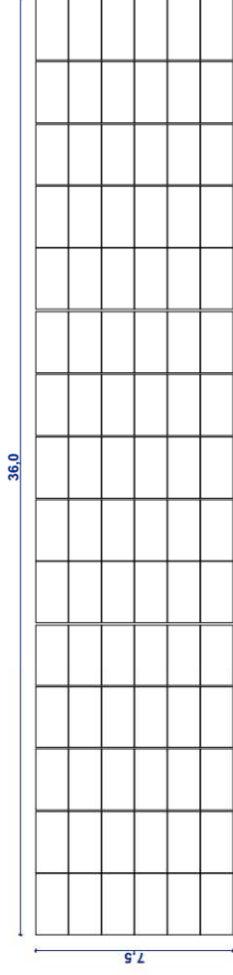


Architecte

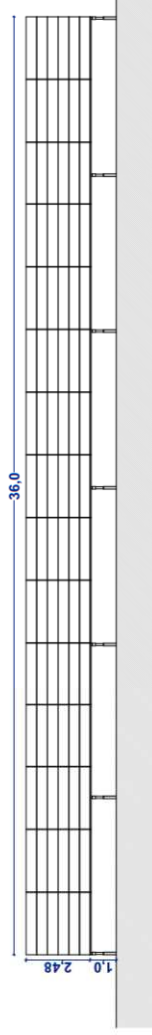
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 90106 PARIS
06 71 15 63 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 10000€
539 869 940 R.C.S. PARIS



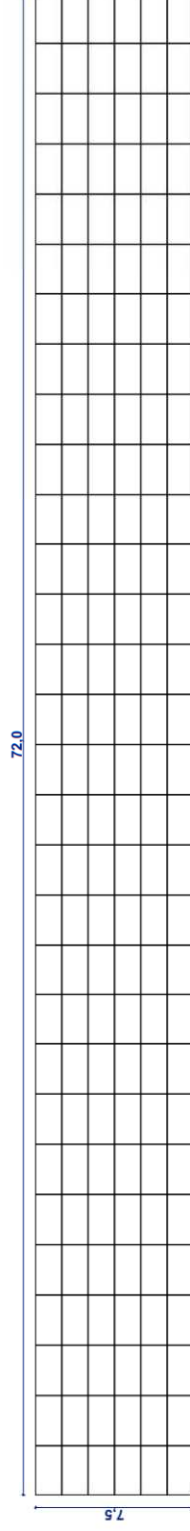
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



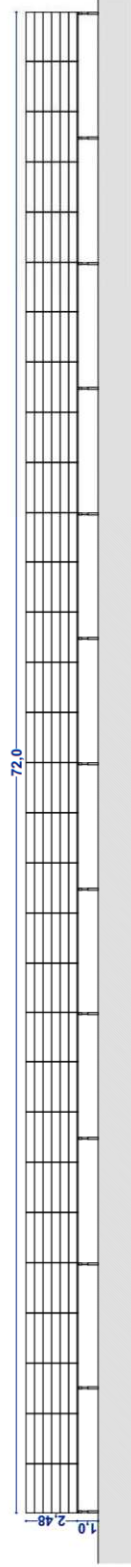
Vue de dessus au 1/200ème



Vue Sud au 1/200ème



Vue de dessus au 1/250ème



Vue Sud au 1/250ème

**FAÇADES
DU POSTE DE LIVRAISON**

Légende

Caractéristique d'un poste de livraison électrique (PDL) :

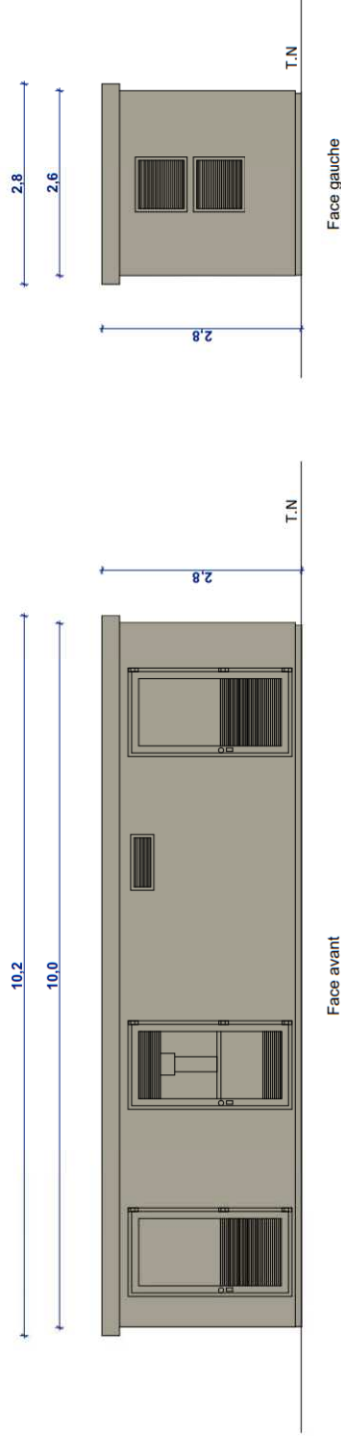
Hauteur de 2,8 m

Longueur de 10,0 m

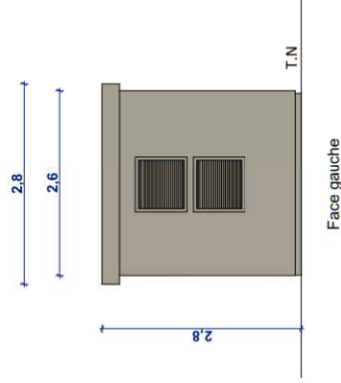
Largeur de 2,6 m

Aspect extérieur:

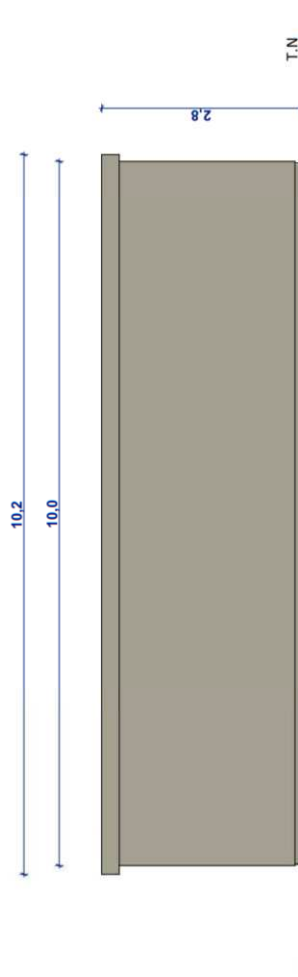
Enduit ton «gris brun» Ral 7013



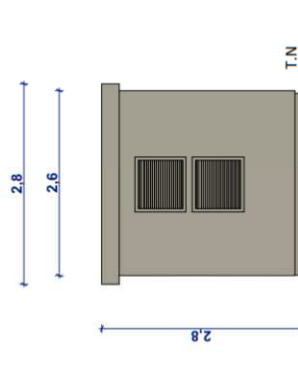
Face avant



Face gauche



Face arrière



Face droite

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil - 75015 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

FACADES
DES POSTES DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques d'un poste de transformation :

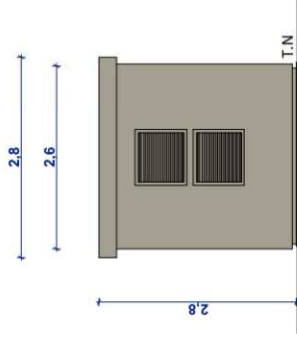
Hauteur de 2.8 m

Longueur de 6.0 m

Largeur de 2.6 m

Aspect extérieur :

Ton «gris brun» RAL 7013



Face gauche

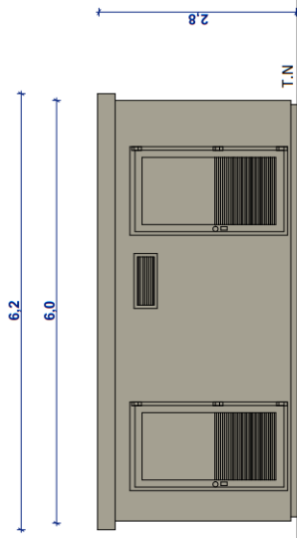


Architecte

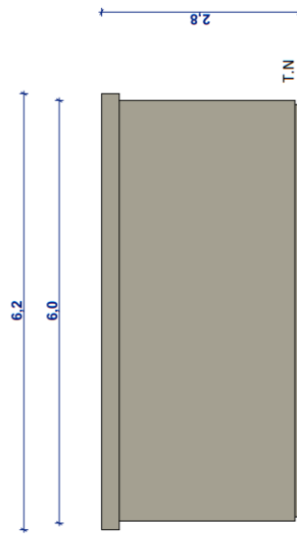
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 9016 PARIS
06 71 15 63 63 / im.in.archi@gmx.com
S.A.R.L. - 51 rue de la Chapelle
550 869 940 R.C.S. PARIS



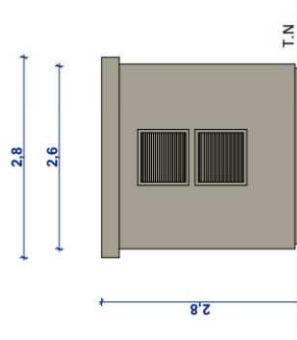
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



Face avant



Face arrière



Face droite

**PLAN MODÈLE
DU CONTAINER DE STOCKAGE**

Légende

Caractéristique du container de
stockage :

Hauteur de 2,6 m

Longueur de 6,06 m

Largeur de 2,44 m

Aspect extérieur:

Enduit ton «gris brun» Ral 7013



Architecte

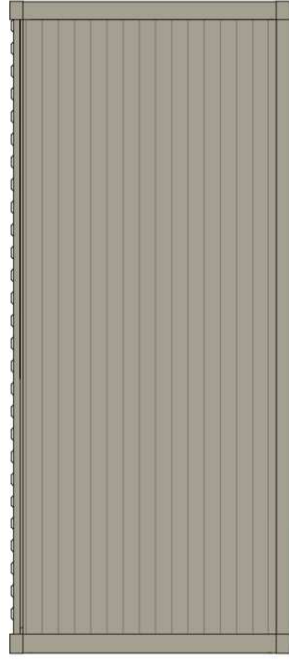
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auxerre - 50115 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

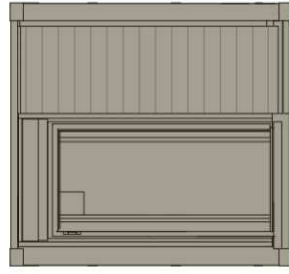
6,06

2,44



2,6

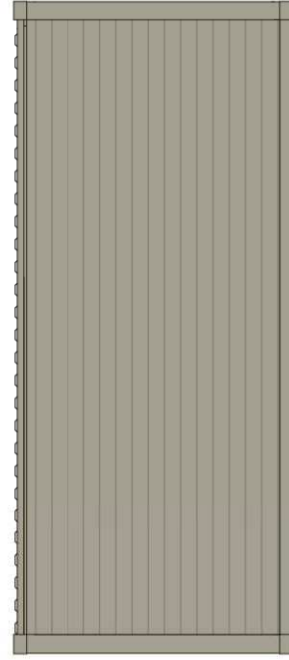
Face arrière



2,6

Face gauche

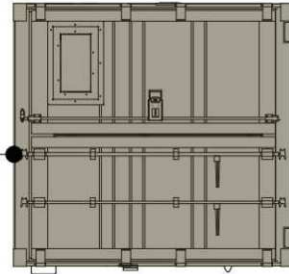
6,1



2,6

Face avant

2,44











Conteneur 20 pieds

Face droite

PLAN MODÈLE
DU PORTAIL

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Containeur de stockage
-  Citerne souple
-  Clôture avec entrée
-  Piste renforcée à créer
-  Piste légère

Echelle 1/500 au format A3



Echelle 1/500 au format A3

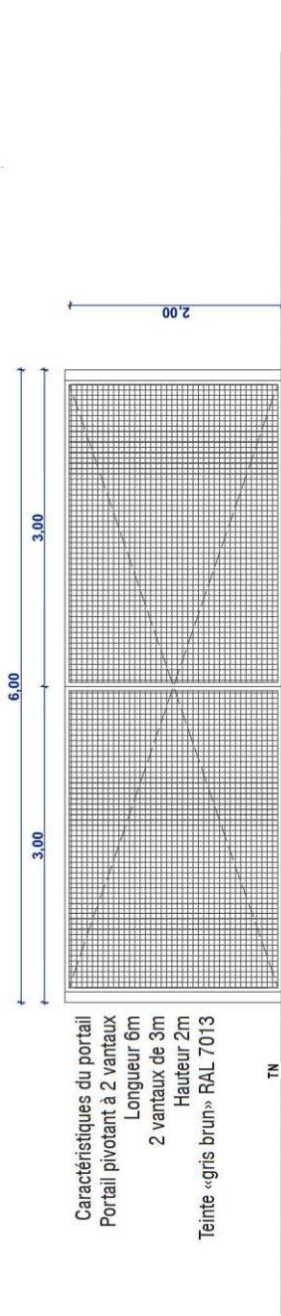


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 95016 PARIS
06 71 15 63 54 // im.in.archi@gmail.com
SAAS - 10 rue de Valenciennes - 75013 PARIS
559 869 940 - R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON











Caractéristiques du portail
Portail pivotant à 2 vantaux
Longueur 6m
2 vantaux de 3m
Hauteur 2m
Teinte «gris brun» RAL 7013

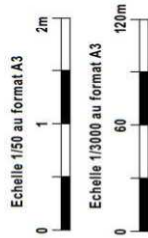


Localisation du portail d'accès à créer au 1/500ème

PLAN MODÈLE
DE LA CLÔTURE

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Containeur de stockage
-  Citerne souple
-  Clôture avec entrée
-  Piste renforcée à créer
-  Piste légère



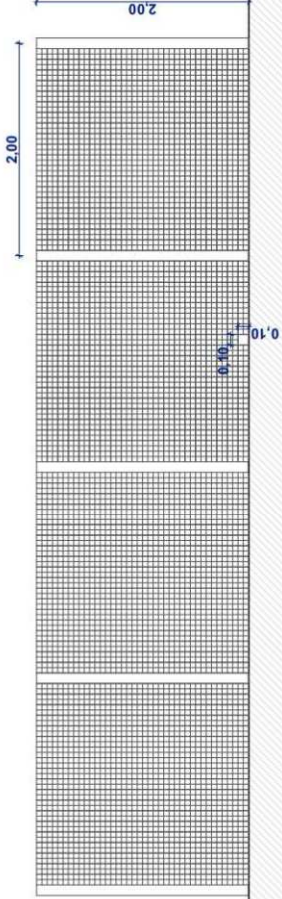
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.arch@gmail.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

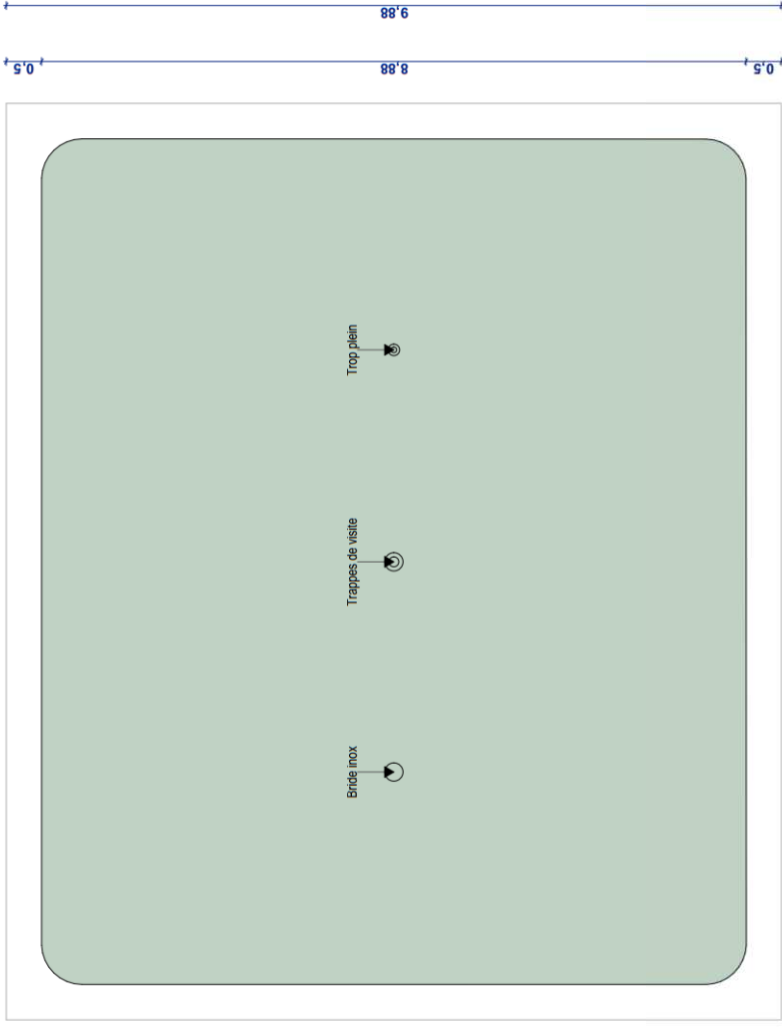
Caractéristiques de la clôture
Clôture grillagée à maille soudée
Hauteur hors sol 2m
Grillage et poteau
de teinte «gris brun» RAL 7013 Passage de
10x10cm tous les 50m
pour le passage de la faune



Elevation de la clôture au 1/50ème

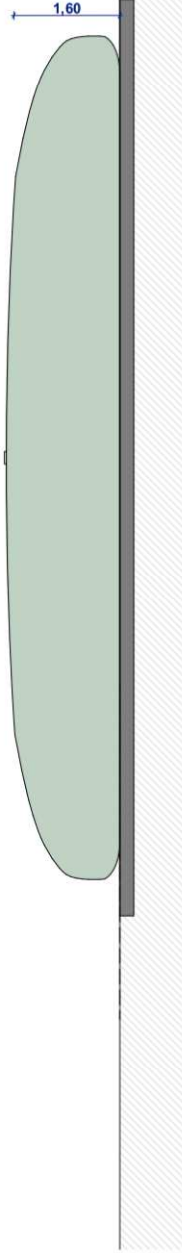


Localisation de la clôture au 1/3000ème



Citerne :
Dimensions longueur 11,70m largeur 8,88m hauteur 1,60m

Plateforme :
Dimensions longueur 12,70m largeur 8,88m



13.0

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE POLISSOT
COMMUNE DE POLISSOT (10110)

**PLAN MODÈLE
D'UNE CITERNE**

Légende

Caractéristiques d'une citerne souple :

Volume : 120m³

Dimensions de la dalle :

Longueur 12,70m

Largeur 9,88m

Dimensions de la citerne :

Longueur 11,70m

Largeur 8,88m

Hauteur 1,60m

Aspect extérieur : Vert mousse RAL 6005



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 9016 PARIS
06 71 15 55 63 / im.in.archi@gmx.com
SA: 549 400 000 000 000
555 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)

Légende

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil - 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

Contenu

- Plan de localisation des points de vue
des photomontages
- Photomontages

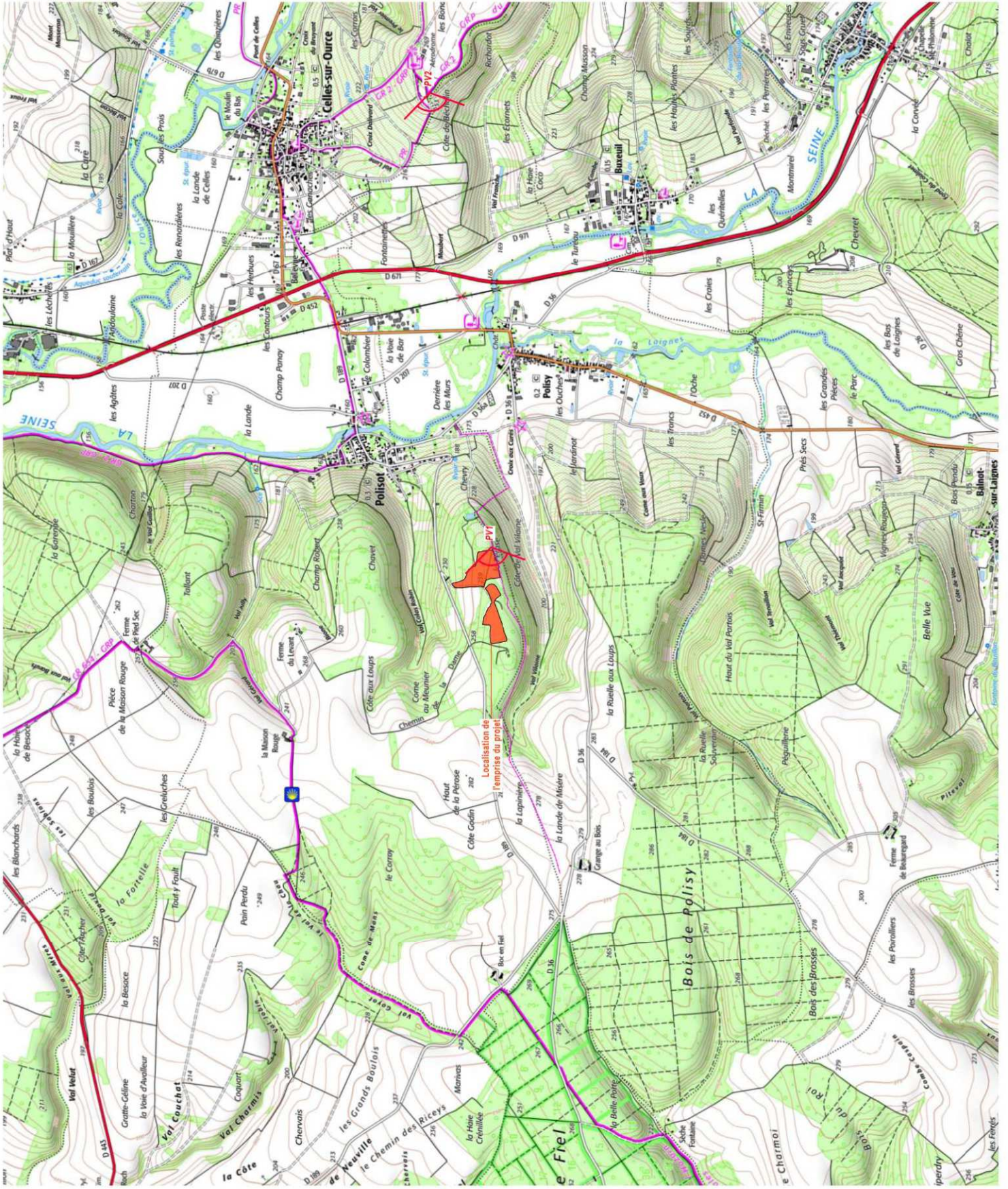
PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 95016 PARIS
06 71 15 85 63 // im.in.archi@gmx.com
SA. Im. Architecture
539 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)

**PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES**

Légende

Localisation des points de vue

- Structures Photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Containeur de stockage
- Citerne souple
- Clôture avec entrée
- Piste renforcée à créer
- Piste légère

Echelle 1/4000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.arch@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



Photomontage n°1 - Vue depuis l'angle sud-est du site en direction de l'ouest



Photomontage n°2 - Vue éloignée depuis les coteaux à l'est du site en direction de l'ouest

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Panoramique

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 95016 PARIS
06 71 15 51 63 / im.in.archi@gmx.com
SA. Im. Archi - 10 rue de la Chapelle - 75010 PARIS
555 863 940 R.C.S. PARIS











WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

1 Localisation des points de vue

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Container de stockage
-  Citerne souple
-  Clôture avec entrée
-  Piste renforcée à créer
-  Piste légère

Echelle 1/4000 au format A3
0 80 160m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON





Photographie n°1 - Vue depuis l'angle sud-est du site en direction de l'ouest

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Panoramique

PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 95016 PARIS
06 71 15 85 63 // im.in.archi@gmx.com
SA. Im. Arch. - 10 rue de Valenciennes - 75013 PARIS
559 863 940 - R.C.S. PARIS











WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

1 Localisation des points de vue

-  Structures Photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Conteneur de stockage
-  Citerne souple
-  Clôture avec entrée
-  Piste renforcée à créer
-  Piste légère

Echelle 1/4000 au format A3
0 80 160m

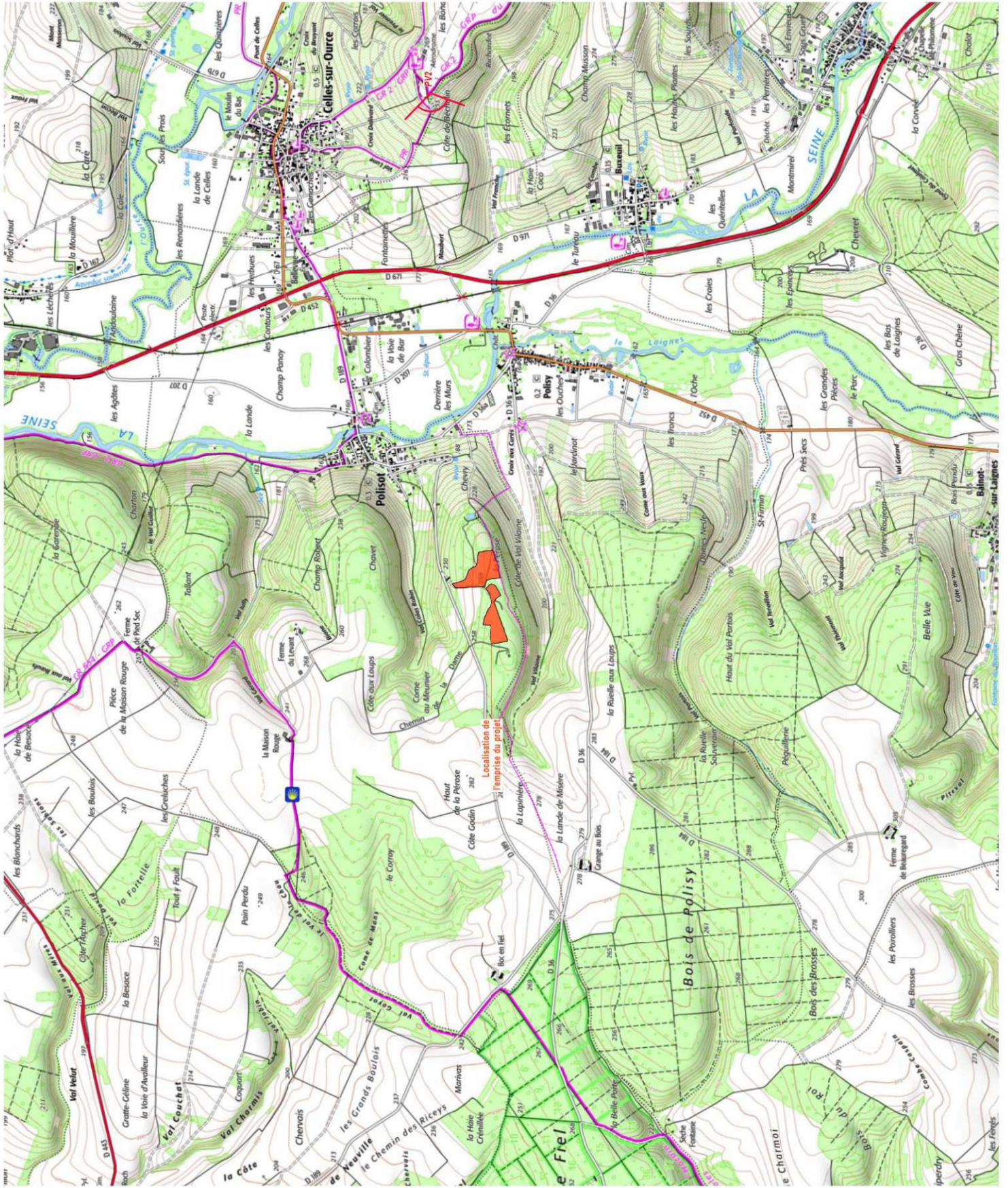


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil, 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.arch@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON





Photographie n°2 - Vue éloignée depuis les coteaux à l'est du site en direction de l'ouest

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Aureuil - 90106 PARIS
06 71 15 55 63 / im.in.archi@gmx.com
S.A.R.L. - 100% CAPITAL FRANÇAIS
539 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON